

Soigner l'environnement, c'est soigner la santé

A Bruxelles, l'exposition aux multiples dégradations de l'environnement affecte l'existence et la santé de milliers de personnes, indique une étude de l'ULB. Une amélioration permettrait de sauver de nombreuses vies.

MICHEL DE MUELENAERE

Les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine sont largement négligés. Ils constituent un point aveugle des politiques publiques. Au niveau mondial pourtant, on estime qu'un décès sur cinq peut être attribué à des expositions environnementales : pollution de l'air extérieur et intérieur, exposition à un bruit excessif, dégradation de la qualité des eaux, exposition à des produits chimiques, à des perturbateurs endocriniens... La pollution provoque trois fois la mortalité liée au sida, la tuberculose et la malaria ensemble, et quinze fois la mortalité liée aux violences et aux guerres. Et si les décès sont la face émergée de l'iceberg, il faut aussi tenir compte des maladies : cancers, maladies respiratoires et cardiovasculaires, diabète, obésité, impacts sur la reproduction, dysfonctionnements endocriniens, troubles comportementaux...

Une étude de l'école de santé publique de l'ULB s'est penchée sur Bruxelles qui n'est certes pas la moins bien lotie dans le monde mais qui, en tant que « petite capitale », ne souffre pas moins elle aussi « des problèmes environnementaux rencontrés dans les grandes villes ».

Chez nous, c'est la pollution de l'air qui est le premier facteur de nuisance sanitaire. Au niveau européen, elle est responsable de plus de 500.000 décès prématurés par an. En Belgique, en 2016, a calculé l'Agence européenne pour l'environnement, les concentrations en particules fines auraient entraîné la mort anticipée de 7.600 personnes, le dioxyde d'azote serait responsable de 1.600 décès prématurés et



A Bruxelles, en 2016, pour le seul trafic routier, 70 % des habitants ont été exposés à des valeurs de bruit supérieures aux recommandations de l'OMS.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

l'ozone de 180. Soit 9.380 personnes pour ces trois polluants. A Bruxelles, l'exposition actuelle aux oxydes d'azote (NO_x) et aux particules fines (PM) issues essentiellement du trafic routier et du chauffage cause chaque année 937 décès prématurés, soit 11 % de la mortalité toutes causes confondues, estime Catherine Bouland, présidente de l'école de santé publique. « Et malgré l'amélioration de ces dernières années, la mortalité liée à la mauvaise qualité de l'air continue à augmenter. A situation inchangée, la pollution de l'air entraînera une perte de 40.000 années de vie à Bruxelles, pour un coût évalué à 1,5 milliard d'euros. A l'inverse, réduire cette pollution de 5 % chaque année pendant dix ans permettrait d'éviter plus de 7.000 décès. »

La santé mentale aussi

L'exposition au bruit a aussi une multitude d'effets sur la santé. Au niveau européen, il s'agit du deuxième facteur de risque environnemental après la mauvaise qualité de l'air. Outre la gêne et les troubles du sommeil, les scientifiques pointent des troubles cognitifs, des difficultés d'apprentissage, l'augmentation de la prématurité, des effets sur la santé mentale. A Bruxelles, en 2016, pour le seul trafic routier, 70 % des habitants ont été exposés à des valeurs de bruit supérieures aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il constitue la première cause de déménagement et la première source de plainte auprès de Bruxelles Environnement.

La présence d'espaces verts peut-elle apporter un soulagement à la question

de la pollution de l'air et du bruit ? Avec plus de 8.000 hectares d'espaces verts sur son territoire et 18 % de sa superficie constitués de parcs, jardins et bois accessibles au public, Bruxelles affirme être une des villes les plus vertes au monde. « On peut certes associer de nombreux effets positifs au fait de se promener dans des espaces verts : sur la santé mentale et physique, sur la propagation du bruit, la modulation de certains polluants, l'apport de fraîcheur en été », approuve Bouland. Mais la distribution des espaces verts très inégale à Bruxelles. Environ deux tiers de la population bruxelloise n'a pas accès à des espaces verts de grande qualité à proximité de chez elle. « Il est d'ailleurs avéré que les populations socio-économiquement défavorisées

résident plus fréquemment dans des environnements ayant une moindre qualité environnementale (pollution de l'air, bruit, accessibilité aux espaces verts). »

« La priorité est de mettre la santé au centre des objectifs et des priorités politiques », insiste l'experte. « Au-delà des normes qui sont totalement insuffisantes, il faut agir prioritairement sur la réduction des émissions. En n'oubliant pas qu'on n'est pas exposé à une seule pollution, mais plusieurs à la fois, ce qui en aggrave les effets. Il faut agir sur les sources : le trafic routier, le chauffage. Là-dessus il est possible d'intervenir, en investissant et en faisant la promotion des transports publics, des modes actifs (marche, vélo)... En continuant à verdirifier la ville en garantissant l'accès de tous, en ciblant surtout les personnes les plus vulnérables, notamment les enfants. »

Alain Maron

« La première des libertés, c'est une vie en bonne santé »

M.D.M.

Le lien entre l'environnement et la santé est « crucial », estime Alain Maron (Ecolo), ministre bruxellois de l'Environnement et de la Santé. « Il doit être un moteur de l'action politique et de l'action publique. L'environnement n'est pas une question désincarnée, il impacte directement nos vies. Nous voulons promouvoir un droit à la ville en bonne santé. Les villes sont l'avenir du monde, mais elles ne pourront se déployer et monter en puissance que si elles offrent un cadre de vie et un environnement sain pour les résidents et les visiteurs. »

La qualité de l'air bruxellois a plutôt tendance à s'améliorer, « mais on reste loin du compte », reconnaît Maron. « Les normes de l'OMS devraient au minimum être atteintes. La création de la zone de basses émissions concourt à ce qu'il y ait moins de trafic automobile et un autre trafic automobile. Parallèlement, on continue à investir dans les alternatives : le plan piéton, les infrastructures cyclistes, les transports publics. On va continuer dans cette direction. » La Ville 30 réduit quant à elle la pollution sonore. L'électrification y contribuera également, « même si elle n'est pas la solution miracle », juge-t-il. Sur les espaces verts, « nous travaillons sur les zones en carence dont on a dressé la carte. D'importants investissements sont prévus pour de nouveaux parcs ; déjà 2 millions d'euros dans le budget 2021 pour des nouveaux parcs dans les milieux denses. On veut revégétaliser les cours d'école, trouver des espaces interstitiels pour déployer de nouveaux espaces verts. Il est vraiment important de redéployer la nature dans la ville ».

Des résistances

Ces efforts se heurtent à des résistances comme dans le cas de la Ville 30 ou se fracassent parfois sur un certain principe de « réalité », lié notamment aux projets immobiliers. Dame : l'environnement, ça ne « rapporte rien », continuent de penser certains... « Mon job, c'est de faire prendre conscience que la première des libertés, c'est d'avoir une vie en bonne santé », rétorque Maron. « C'est ce qui m'anime dans tous les projets que je porte. Oui, il y a des résistances, mais on avance. Nous sommes en train de mettre en place les jalons d'une nouvelle normalité plus respectueuse de l'environnement et des humains. Des changements radicaux sont en train de se passer. Dans 30 ans, la ville sera totalement différente de celle d'aujourd'hui. La population a de plus en plus intégré l'enjeu de préservation de la santé et de l'environnement. Certes, il y a de l'inertie, il est parfois difficile de modifier des projets qui sont sur les rails depuis 15-20 ans. Mais mon job est que dans les projets d'affectation du sol, on intègre au mieux les enjeux liés à la préservation de l'environnement. On le fait autant que possible. Les compromis finaux ne sont pas toujours conformes à ce que moi j'attendrais, mais j'essaie d'aller le plus loin possible. »

Le covid sera « un accélérateur de ce mouvement de préservation des espaces naturels », juge Maron. « Avec l'augmentation du télétravail et la libération d'espaces jadis dévolus à des bureaux, un certain nombre d'approches urbanistiques vont changer. Oui, il faut de la place pour plus d'habitants et plus d'équipements collectifs, mais il faut aussi augmenter et préserver le nombre de parcs. La Région investit de manière massive, on obtient des budgets et on le fait. »

ARCOPLUS SC en liquidation

Avenue Urban Britsiers, 5 - 1030 Schaerbeek - RPM Bruxelles 0423.939.587

Compte tenu de la lutte contre la pandémie de Covid-19, des mesures et recommandations des autorités et en particulier des dispositions des arrêtés ministériels du 28 octobre 2020 et du 7 mai 2021 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19, les liquidateurs se voient contraints, consécutivement aux mesures imposées par l'autorité, de reporter l'assemblée générale d'Arcoplus SC en liquidation, pour une durée indéterminée jusqu'à ce que les circonstances autorisent à nouveau le rassemblement physique d'un grand nombre de personnes. Les liquidateurs font référence à l'état actuel de la législation, et plus particulièrement à l'article 15 de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020, combiné avec l'arrêté ministériel du 7 mai 2021 interdisant les rassemblements de plus de dix personnes jusqu'au 30 juin 2021 inclus.

Les liquidateurs convoqueront à nouveau les associés à l'assemblée générale dès qu'ils pourront raisonnablement le faire. Afin de garantir au maximum les droits à l'information des associés dans ces circonstances exceptionnelles, les liquidateurs ont décidé, d'ores et déjà, de mettre les comptes annuels d'Arcoplus SC en liquidation relatifs à l'exercice comptable clôturé le 31 mars 2021, ainsi que le rapport des liquidateurs et le commentaire des raisons pour lesquelles ils n'ont pas pu achever la liquidation, à la disposition des associés sur le site web de la société à l'adresse suivante www.groupearco.be à partir du 3 juin 2021.

Le collège des liquidateurs